

DELIBERATION N° 88/11-20 - OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET 1989

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des ouvertures de crédits en dépenses et en recettes pour la bonne suite des opérations comptables :

1/ Suite à une attribution de crédits effectuée par le Centre National des Lettres de 6 584 F, assortie d'une obligation d'achat de livres, il est proposé l'ouverture de crédits au chapitre 903-63-2141 programme 07/88 pour 6 584 F, en dépenses et en recettes,

2/ Il est proposé une ouverture de crédits de 35 000 F au chapitre 943-10-615 "Indemnités de logements aux instituteurs" à prendre au chapitre 970-00-669.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter les ouvertures de crédits ci-dessus.